

Modification n° 1 :

Guide de déclaration en formation générale des jeunes (FGJ)
Guide de déclaration en formation générale des adultes (FGA)
Guide de déclaration en formation professionnelle (FP)

- Ajout d'une mise en garde à l'introduction, sur obligation d'adresse active.

Modification n° 2 :

Guide de déclaration en formation générale des jeunes (FGJ)

- Au point 2.4.1, sur la catégorie de difficulté : précision sur les places MELS-MSSS.
- Au point 2.5.1, sur les types d'autres mesures : ajout du terme « SAF » aux codes 01 et 02 et précision au 7^e paragraphe sur la valeur 02.

Modification n° 3 :

Guide de déclaration en formation générale des adultes (FGA)

- Au point 2.2.7, sur la source de financement : 2e paragraphe modifié et ajout d'un 3e et 4e paragraphe.
- Au point 2.2.8, sur le format du code de programme.

Modification n° 4 :

Guide de déclaration en formation professionnelle (FP)

- Au point 2.2.6, sur le parcours : précision apportée sur le parcours « 14 Hors programme ».
- Au point 2.2.8, sur la source de financement : 3e et 4e paragraphes ajoutés.